

Distr.
GENERALE

A/CONF.157/PC/63/Add.19
23 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Comité préparatoire
Quatrième session
Genève, 19-30 avril 1993
Point 5 de l'ordre du jour

ETAT D'AVANCEMENT DES PUBLICATIONS, DES ETUDES ET
DE LA DOCUMENTATION A ETABLIR POUR LA CONFERENCE MONDIALE

Note du secrétariat

Additif

Déclaration du Mouvement international de la réconciliation

L'attention du Comité préparatoire est appelée sur la déclaration ci-jointe intitulée "Résurgence mondiale de l'antisémitisme et déclaration finale de la Conférence mondiale" présentée par le Mouvement international de la réconciliation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II).

RESURGENCE MONDIALE DE L'ANTISEMISTISME
ET DECLARATION FINALE DE LA CONFERENCE MONDIALE

1. La Conférence mondiale mettra l'accent sur les mesures à prendre dans le futur ainsi que sur l'amélioration des mécanismes actuels de promotion des droits de l'homme. Elle ne procédera donc pas à une analyse des violations actuelles, qui relève davantage de la Commission des droits de l'homme.

2. La montée, dans de nombreuses régions du monde d'idéologies de haine et d'exclusion, doit cependant être examinée à l'issue de la Conférence mondiale. Le développement de ces idéologies, ainsi que les nombreuses actions récentes qui en découlent, indique qu'il faut mettre sur pied davantage de programmes d'éducation favorisant le respect mutuel, la tolérance et la modération.

3. Le Mouvement international de la réconciliation (MIR) demeure convaincu que la persistance et la résurgence de l'antisémitisme, l'une des formes de racisme les plus anciennes et les plus virulentes de l'histoire humaine, doivent être expressément examinées dans les conclusions de la Conférence mondiale. En septembre, le MIR a présenté une recommandation sur cette question à la troisième session du Comité préparatoire (A/CONF.157/PC/46/Add.9).

4. Outre les exemples contenus dans notre précédente déclaration écrite, présentée à la Sous-Commission à sa quarante-quatrième session (E/CN.4/Sub.2/1992/NGO/22), nous souhaitons donner quelques exemples de la manière dont cette haine idéologique particulière est propagée, et même enseignée à l'école.

5. La résurgence persistante de l'accusation de "meurtres rituels" visant les Juifs et le judaïsme doit être surveillée et condamnée. Nous avons mentionné plusieurs exemples de ce phénomène dans notre exposé oral du 11 février 1993 à la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1993/SR.17).

6. Un autre mythe est la croyance en une conspiration fomentée par les Juifs pour prendre le contrôle du monde. La plus largement répandue de ces théories historiques de la conspiration est propagée par un document séculaire fabriqué de toutes pièces, Les Protocoles des sages de Sion, qui est parmi d'autres à l'origine de l'antisémitisme radical d'Hitler.

7. Dans un second exposé oral daté du 19 février (E/CN.4/1993/SR.28), le MIR a fourni d'autres précisions sur la propagation de telles "théories", notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le long historique et l'utilisation pernicieuse dont fait actuellement l'objet ce document fabriqué de toutes pièces ont été récemment analysés par Pierre André Taguieff, universitaire et sociologue français, dans un ouvrage monumental en deux volumes : Les Protocoles des sages de Sion : faux et usage d'un faux (Paris, Berg International, 1992).

8. La récente étude de l'orientaliste français Olivier Carré montre que, en Arabie saoudite, les manuels scolaires désignent les Juifs comme étant les ennemis de l'humanité et répandent l'idée que les Juifs cherchent à détruire l'Islam (L'utopie islamique dans l'Orient arabe, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1991, p. 107 et p. 131-132). Des haines idéologiques similaires sont inculquées et propagées dans d'autres pays du Moyen-Orient. Dans de tels cas, nous nous trouvons devant la même attitude que celle exprimée voici 25 ans par le ministre de l'éducation syrien de l'époque, Suleyman Al-Khash, dans une lettre datée du 3 mai 1968 qu'il adressait au directeur général de l'UNESCO d'alors, M. René Maheu : La haine que nous imprimons dans les esprits de nos enfants dès leur naissance est sacrée (A-Thaura, Journal du parti Baath, Damas, 3 mai 1968).

9. Le 1er juin 1991, la République islamique d'Iran a émis un timbre pour commémorer "l'Année mondiale de l'enfance". On y voit un garçon âgé de moins de 10 ans qui brise une vitre bleue représentant une étoile de David, symbole reconnu du judaïsme. Bien que la création de ce timbre ait été condamnée par le Parlement européen et que la Fédération internationale de philatélie (FIP) ait demandé son retrait de la circulation, il figure toujours dans le dernier catalogue iranien de timbres commémoratifs. On peut le voir au Musée philatélique du Palais des Nations Unies à Genève, où il n'a pas été exposé avec les autres timbres de la Journée mondiale de l'enfance. Le MIR a fourni de plus amples précisions dans son exposé oral adressé à la Commission le 3 mars (E/CN.4/1993/SR.52).

10. Le MIR a déjà appelé l'attention sur la résurgence de l'antisémitisme en Europe centrale et de l'Est dans un exposé écrit établi par l'historien Robert Wistrich et présenté à la dernière session de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1992/NGO/22). A ce propos, les tristes événements qui se sont produits récemment en Croatie illustrent les graves dangers courus lorsque des dirigeants nationaux ont recours à des altérations de l'histoire pour guider leur peuple.

11. Le professeur Wistrich a fait observer que le président Franjo Tudjman, 2 dans son ouvrage intitulé Wastelands of Historical Reality (1989), a réduit à un million le nombre des victimes juives de l'holocauste et accusé les Juifs d'avoir pris les devants en préparant et en provoquant non seulement des atrocités individuelles mais aussi le massacre de nombreux non-Juifs, communistes, partisans et Serbes.

12. Les autorités de Zagreb ont récemment resservi cette lecture totalement déformée de faits historiques connus et pour laquelle le président Tudjman a fait amende honorable l'année dernière, en envisageant de donner à l'une des rues de la capitale le nom de Mile Budak, l'ancien No 2 de l'Etat fasciste indépendant de Croatie qui dirigeait pendant la seconde guerre mondiale le tristement célèbre Ante Pavelic. Mile Budak, qui avait été vice-ministre et ministre des affaires religieuses et de l'éducation, fut exécuté en 1945 comme criminel de guerre. Ce qu'il reste de la communauté juive de Zagreb pense

toujours qu'il a été l'un des cerveaux de l'extermination de 75 % des Juifs du pays (Le Figaro, 24 mars 1993).

13. Les "jeux" vidéo néo-nazis prolifèrent aujourd'hui en Europe. Albert Kaufmann, qui enseigne dans une école secondaire de Graz, en Autriche, a expliqué en détail ces monstruosité, y compris les camps d'extermination dénommés "Auschwitz", dans la déclaration qu'il a faite le 24 juin 1992 à l'occasion d'une conférence internationale tenue à l'UNESCO, à Paris (L'enseignement de la tolérance : problème de la résurgence de l'antisémitisme).

14. Une affaire qui s'est produite naguère en Suisse peut servir à illustrer l'importance de la tolérance, de la compréhension et du respect mutuels. Dans des articles et des lettres publiés voici peu dans la presse (The Jerusalem Post, édition française, sélection hebdomadaire, 16-22 décembre 1992; La Tribune d'Israël, janvier-février 1993), deux manuels d'instruction religieuse de Suisse romande, à l'usage d'enseignants dont les élèves sont âgés de 10 à 11 ans, ont été critiqués par l'historien Paul Giniewski qui leur reprochait d'inculquer le mépris tant des Juifs que de la religion juive.

15. Plusieurs organismes se sont mis en rapport avec les autorités compétentes du canton de Vaud, dans un effort de compréhension mutuelle pour arriver à une solution acceptable. Avant la fin de la quatrième session du Comité préparatoire, qui se termine le 30 avril, ou avant la Conférence mondiale qui se tiendra à Vienne en juin prochain, le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud devrait avoir réglé ce problème qui concerne l'enseignement involontaire de l'antisémitisme par le biais de l'instruction religieuse dans les écoles publiques.

16. Dans la présente recommandation, nous n'avons exprimé notre préoccupation qu'au sujet d'un domaine bien précis. Des efforts particuliers doivent être faits pour contrôler l'expression de telles idéologies dans toutes les régions du monde et des mesures doivent être prises pour remédier à cette situation. Le MIR estime que la Conférence mondiale doit aborder le sujet de toutes les idéologies de haine et d'exclusion.
